

**CONCOURS : RH-AE-160(24) – POSTE SYNDIQUÉ – AEFO**  
**AVIS INTERNE/EXTERNE**  
**CONSEILLÈRE/CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE, LITTÉRATIE ET NUMÉRATIE**

**Poste :** La personne choisie relèvera de la direction des services à l'élève

**Cycle :** primaire/moyen/intermédiaire/supérieur

**Date d'entrée en fonction :** À partir du 3 février 2025

**Lieu de travail :** Centre pédagogique et déplacement dans toutes les écoles du Conseil

**Pourcentage d'affectation :** 1,0 ETP

**Salaire :** Selon la convention collective des membres de l'AEFO

**Responsabilités:**

- Dossier prioritaire : santé mentale;
- Participer à des rencontres, développer et préparer du matériel pédagogique pour appuyer le personnel enseignant;
- Continuer son perfectionnement professionnel afin d'être à l'affût du domaine d'enfance en difficulté;
- Représenter le Conseil et participer à des formations régionales et provinciales;
- Partager les stratégies figurant dans les ressources du Ministère et dans les recherches
- Communiquer régulièrement et collaborer avec les écoles et les services du conseil, particulièrement l'équipe de santé mentale;
- Préparer et offrir un apprentissage professionnel différencié selon les besoins individuels (réseaux, formations, rencontres, etc.);
- Appuyer le personnel enseignant dans l'élaboration et la réalisation du plan d'enseignement individualisé (PEI);
- Connaître en profondeur le processus de soutien du conseil;
- Appuyer les écoles dans les domaines de littératie, numératie et enfance en difficulté;
- Appuyer avec le module EED ASPEN et tous les guides en enfance en difficulté;
- Appuyer les membres de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de programmes et services différenciés pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation dans un modèle d'inclusion en lien avec la philosophie du Conseil;
- Appuyer l'équipe du conseil avec les rapports SISON et le module EED ASPEN;
- Accomplir toutes autres tâches assignées.

**Qualifications et exigences :**

- Minimum de 5 ans d'expérience en enseignement;
- Expérience à l'élémentaire et au secondaire sera un atout;
- Spécialiste en enfance en difficulté;
- Expérience dans un centre de ressource;
- Excellente connaissance des ressources en santé mentale (SMS-ON);
- Faire preuve d'une ouverture d'esprit;
- Détenir une carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Avoir une excellente maîtrise du français oral et écrit;
- Avoir de bonnes connaissances des initiatives ministérielles et des priorités du Conseil;
- Faire preuve de leadership;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Posséder d'excellentes habiletés en communication et de bonnes aptitudes interpersonnelles;
- Posséder des habiletés en coaching;

- Avoir une connaissance approfondie des programmes-cadres de l'Ontario et des ressources ministérielles et des politiques et ressources en matière d'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario;
- Connaissance approfondie de ASPEN serait un atout;
- Avoir une connaissance approfondie:
  - des profils de classe, des plans d'intervention et les logiciels qui s'y rattachent;
  - de la différenciation pédagogique et la CUA;
  - de différents logiciels et de la technologie d'aide (Notebook, Read and Write, Lumio, Equatio, etc.);
  - Plan d'enseignement individualisé;
  - des profils d'élèves ayant des besoins particuliers.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et une copie de la carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario **avant 12 h le 18 décembre 2024** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie  
Directeur des ressources humaines  
296, rue Van Horne  
Sudbury (Ontario) P3B 1H9  
Tél. : (705) 671-1533

Veillez placer votre demande en ligne par l'entremise du site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

**Francine Vaillancourt**, présidente

**Sébastien Fontaine**, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.